

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

2 mai 2022

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce deuxième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures:

Sont présents : la pro-maire, Laurette Grenier et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, Sylvie Lecourtois et Nancy Huard.

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2022-75

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022
4. Approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Dossiers des élus
7. Adoption du règlement 267-2022 modifiant le règlement 202 règlement de zonage de la municipalité
8. Adoption du règlement 268-2022 modifiant le Règlement 245-2018 Code d'Éthique et de déontologie des employés de la Municipalité
9. Résolution projet Par cet Aménagement
10. Programme d'aide à la voirie locale
11. Employés Place du Quai/Camping
12. Résolution Projet FRR volet 4
13. Achat d'un souffleur
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

2022-76

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022 soit adopté tel que rédigé et lu.

2022-77

APPROBATION DES COMPTES (AVRIL)

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 05-2022 au montant de 9 515.59\$ et certificat numéro 05A-2022 au montant de 17 498.78\$ et certificat numéro 05B-2022 au montant de 374.53\$ et prélèvements 4 134.81\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que soit ajouté au certificat 05-2022 la factures suivante PCM Xerox au montant de 62.78\$.

DON

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2022-78

ENTENTE DESERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Godefroi accepte de signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Que le maire, Gérard Litalien et le D.G soient autorisés pour et au nom de la Municipalité.

2022-79

REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RGMRA

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que Laurette Grenier soit nommé représentante au conseil d'administration du RGMRA et que Johanne Horth soit nommée remplaçante.

2022-80

PROJET PRABAM

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité invite les contracteurs suivant Rémi Horth, Morin Gascon, Quirillon pour changer le revêtement de la toiture et remplacer les fenêtres à la Salle Eugène Anglehart.

2022-81

ADHÉSION TÉLÉVAG

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité adhère à TéléVag au coût de 50 \$ pour l'année 2022.

2022-82

PROJET FAIR

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que nous autorisons la directrice générale par intérim, à présenter un projet et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Godefroi une demande d'aide financière dans le cadre du projet FAIR.

2022-83

POSTE D.G GREFFIER-TRÉSORRIER

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers de réafficher le poste de D.G greffier-trésorier jusqu'au 13 mai 2022.

2022-83

ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONGE

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 267-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

2022-84

RÈGLEMENT 268-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 268-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi soit adopté.

2022-85

PROJET PARC ET AMÉNAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que la Municipalité fasse une demande de projet à URLS de 3 000\$ dans le cadre du Programme ACTIFS.

2022-86

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022-2023

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise des travaux dans différentes routes secondaires de la Municipalité dans le cadre d'aide à l'amélioration du réseau routier. De plus la subvention 5 413 que la municipalité recevra du programme d'aide à amélioration du réseau routier municipal 2022-2023 servira à défrayer les coûts de ce projet.

2022-87

EMPLOYÉS PLACE DU QUAI ET CAMPING

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité recherche des employés pour travailler à la Place du Quai et au Camping Municipal.

2022-88

PROJET FRR-VOLET 4

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité mandate Madame Jennifer Hayes pour une demande de projet dans le cadre du projet FRR-VOLET 4.

2022-89

ACHAT D'UN SOUFFLEUR

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que la Municipalité achète un souffleur Still BR 300 chez Quirion et Fils.

2022-90

MUR FACE BOOK

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité crée un mur sur Face Book et que celui-ci soit géré par la conseillère Laurette Grenier.

PERIODE DE QUESTIONS

2022-91

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Johanne Horth que la séance soit levée à 20h07.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Pro-Maire

Directrice générale par intérim

